

# Commission Départementale de l'Arbitrage Calais - Réunion plénière du 8 Juin 2019

Sous la présidence de M. Aymeric ANSEL

Ont participé : Mme Karine LASALLE - Mrs. Claude AGNES, Yann AUGÉ – Patrick BAILLEUL - Nicolas BUTEL – Valentin CARDON - Claude DELOUX - Pierre DESFACHELLES - Xavier DEWAELE – Francis FRAMMERY – Dominique HARY - Cédric LOZINGOT - Philippe MORIN DE LA MARE – Patrick QUENIART – Gauthier SAUVAGE

Assistent : Monsieur Daniel POMMERY et Sylvain BROCHE

Excusés : Messieurs Patrick BAILLEUL, Thomas CAROUGE, Marc COELEMBIER, Alexandre COUCHEY et Bernard LAMPS

La commission souhaite un prompt rétablissement à Monsieur Bernard LAMPS suite à son hospitalisation.

## **ADMINISTRATIF**

L'ordre du jour de la réunion générale est revu en détail avec l'affectation des différents intervenants.

## **DESIGNATION DES FINALES DE COUPE**

Les désignations des finales de coupe sont communiquées aux membres, ainsi que le représentant de la CDA.

## **TECHNIQUE**

La commission prend connaissance des différents classements à l'issue de la saison 2018/2019.

Les classements SENIOR seront affichés l'issue de la réunion générale, et, seront validés par le Comité Directeur du district du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Les classements JEUNES seront transmis après le Comité Directeur du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

## **AGENDA**

08/06/2019	CALAIS	Réunion Générale des Arbitres	
07/09/2019	OUTREAU	Séminaire de rentrée SENIOR	Début 08h45
<b>08/09/2019</b>	<b>MARQUISE</b>	<b>Séminaire de rentrée JEUNES</b>	<b>Début 08h15</b>
11/09/2019	MARQUISE	Séminaire des observateurs assistants	Début 18h00
	MARQUISE	Séminaire des observateurs centraux	Début 19h00
14/09/2019	Lieu à déterminer	Séminaire de rentrée FUTSAL	Début 14h00
21/09/2019	OUTREAU	Stage D1 D2 AD1 AD2	Début 09h00
21/09/2019	OUTREAU - Stade	Test physique D1 D2 D3 AD1 JAD1	Début 17h00
06/10/2019	OUTREAU	Rattrapage Séminaire de rentrée	Début 09h00
19/10/2019	Lieu à déterminer	Rat. Test physique D1 D2 D3 AD1 JAD1	Début 17h00

Nota : les clubs inscrits dans le présent PV sont ceux dont l'arbitre est titulaire d'une licence, et non le club de couverture.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Patrick QUENIART  
Secrétaire CDA

Aymeric ANSEL  
Président CDA